Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conjoint scientifique

Par Scientifique

Bonjour,

J'ai un visa conjoint de scientifique.
La préfecture refuse de réceptionner le dossier car je n'ai pas présenté la convention préfectorale d'accueil.
La raison est que mon époux est titulaire d'une carte de séjour de dix ans et n'avait pas besoin du visa scientifique (ce que le consulat a pris en considération mais pas la préfecture).

En revanche, la préfecture a accepté le dossier de mon enfant (DCEM, document de circulation pour enfant mineur.

Que me conseillez de faire sachant que mon visa est toujours en cours ?

Merci de vos réponses